

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 30/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente avril, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26/04/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13 / présents : 10 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD, Mme Angélique COCLIN, M. Aurélien VARVOU, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT.

Excusés : M. Jean-Gilles LAFARCINADE (pouvoir à M. Éric FRESNEAU), Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU), Mme Françoise ANNAVAL (pouvoir à M. Guilhem de TARLÉ).

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD.

1 - Approbation du compte rendu du 12 mars 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – DCM 2022-26 : Subventions aux associations

De nombreuses demandes de subvention ont été reçues cette année. Il a été décidé de donner une subvention uniquement aux associations communales ou ayant un impact sur la commune.

Mme Corinne BERNARD, Présidente de l'association Coco Country Dance, quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Association Coco Country Dance	100 €
Association sportive de Mâron	450 €
Coopérative scolaire	600 €
Société vigneronne de la Saint-Vincent	100 €
Association de pêche	100 €
Association sportive du Collège Stanislas Limousin	100 €

3 – DCM 2022-27 : Appel à projet du Pays Castelroussin - plantation de haies 2022

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre organise chaque année des appels à projet pour la réalisation de plantations et de restauration de trames bocagères. Ces appels à projet s'adressent aux exploitants agricoles, aux associations, aux particuliers et aux collectivités territoriales.

Le coût total des plants et des fournitures est subventionné à 80%. Une participation financière à hauteur de 150 € sera demandée pour l'accompagnement technique et administratif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord de principe pour déposer un dossier de candidature auprès du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour le projet « Voulez-vous replanter des haies ? ».

4 – DCM 2022-28 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

A compter du 1er janvier 2024, toutes les catégories de collectivités locales devront adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal.

5 – DCM 2022-29 : Création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, à compter du 1^{er} août 2022.

6 – DCM 2022-30 : Organisation du temps de travail des agents municipaux

L'organisation du temps de travail des agents municipaux a été approuvée lors du Conseil Municipal du 5 juin 2021. Néanmoins cette délibération aurait dû préalablement passer devant le comité technique. Il est donc nécessaire de revoter celle-ci, suite à l'avis favorable du comité technique en date du 21 février 2022.

Pour rappel, le décret n°2000-815 du 25 août 2000, fixe la durée annuelle de travail effectif à 1607 heures. La collectivité respecte déjà ces dispositions, mais il convient de formaliser l'organisation du temps de travail notamment en matière de cycle de travail, de modalité d'exercice de la journée de solidarité et congés annuels au sein des services.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'organisation du temps de travail au sein des services.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-34 du 5 juin 2021.

7 – DCM 2022-31 : Convention de servitudes et de mise à disposition avec ENEDIS

La société ENEDIS, doit remplacer un poste de transformation électrique aérien par un nouveau poste au sol, sur la parcelle cadastrée ZE 0018, située route de Vouillon et appartenant à la commune. Ces travaux permettront de renforcer et d'améliorer la distribution du réseau électrique. Il convient pour cette opération d'établir des conventions de servitudes et de mise à disposition avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conventions de servitudes et de mise à disposition avec ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

8 – Communication

- Pour permettre de créer des cheminements agréables et renforcer ainsi une trame verte communale, des permis de végétaliser vont être délivrés aux riverains volontaires pour végétaliser les trottoirs et pieds de murs. Ces autorisations seront délivrées dans un premier temps pour les rues communales et sur l'ensemble de la commune par la suite.

- Un projet d'antenne télécom est prévu au « four à chaux » d'ici deux ans, afin d'améliorer la réception téléphonique sur la commune et sur Sassièges St Germain.

- Châteauroux Métropole souhaitait réunir les 14 communes de l'agglomération dans un projet de vidéoprotection sur le territoire communautaire. N'ayant pas eu suffisamment de retour positif des communes, le projet est annulé.

- Le réaménagement de la salle informatique de l'école primaire a été réalisé durant les vacances de printemps et est subventionné au titre de la DETR à hauteur de 60 %, soit 3 932,54 € HT, sur un total de 6554.24 € HT.

- Le mercredi 4 mai à 17h, aura lieu dans la salle polyvalente, une réunion d'information concernant l'atlas de la biodiversité communale afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire de la commune.

M. Gilbert BLANC clôture la séance du conseil à 11h.

Affiché et publié le 04/05/2022

Le Maire,

